



DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT

PROJET CN4-RBA2 BENIN : ELABORATION DE LA QUATRIEME COMMUNICATION NATIONALE ET DEUXIEME RAPPORT BIENNAL ACTUALISE DU BENIN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR ASSISTANCE TECHNIQUE A LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES COMPOSANTES DE LA QUATRIEME COMMUNICATION NATIONALE (CN4) ET DU DEUXIEME RAPPORT BIENNAL ACTUALISE (RBA2) DU BENIN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

EXTRAIT DU DOCUMENT DE PROJET D'ELABORATION DE LA QUATRIEME COMMUNICATION NATIONALE ET DU DEUXIEME RAPPORT BIENNAL ACTUALISE DU BENIN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

COMPOSANTE 8 : AUTRES INFORMATIONS JUGEES UTILES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE LA CONVENTION, Y COMPRIS LES INFORMATIONS SUR LE GENRE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CN4)

Résultat 8.7 : Informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux CC sont rapportées

Activité 8.7.1 : Faire l'état des lieux des efforts nationaux pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux CC.

Activité 8.7.2 : Identifier les besoins spécifiques et priorités pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux changements climatiques.

Activité 8.7.3 : Rédiger le chapitre relatif aux informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux CC, circuler le draft pour son examen par les pairs et sa validation.

COMPOSANTE 11 : ASSISTANCE TECHNIQUE (CN4 et RBA2)

Résultat 11.1 : Une assistance technique est fournie.

Activité 11.1.6 : Solliciter l'assistance technique d'experts (consultants nationaux/régionaux/internationaux) pour la formation sur la prise en compte du genre dans les composantes des CN et des BA.

Juin 2024

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CC	Changements climatiques
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CMA.1	Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à l'Accord de Paris
CN1	Première Communication Nationale sur les changements climatiques
CN4	Quatrième Communication Nationale sur les changements climatiques
CNP	Coordination Nationale du Projet
CNs	Communications Nationales sur les changements climatiques
CP.16	Seizième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC
CP.17	Dixseptième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC
CP.8	Huitième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC
CV	Curricula Vitae
DCN	Deuxième Communication Nationale sur les changements climatiques
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GES	Gaz à Effets de Serre
HJ	Homme-Jours
MNV	Mesure, Notification et Vérification
MPG	Modalités, Procédures et Lignes Directrices (sigle en anglais)
PEM	Politiques et Mesures d'atténuation
PK	Protocole de Kyoto
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRBA	Premier Rapport Biennal Actualisé sur les changements climatiques
RBA2	Deuxième Rapport Biennal Actualisé sur les changements climatiques
RBs	Rapports Biennaux sur les changements climatiques
RBT	Rapport Biennal sur la Transparence
TCN	Troisième Communication Nationale sur les changements climatiques
V&A	Vulnérabilité et Adaptation

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République du Bénin a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto (PK) et l'Accord de Paris sur le Climat respectivement les 30 juin 1994, 25 février 2002 et 31 octobre 2016. En vertu des dispositions des articles 4.1 et 12.1 de la Convention, le Bénin à l'instar des autres Etats Parties doit communiquer à la Conférence des Parties les informations relatives (i) aux inventaires nationaux des émissions anthropiques par les sources et de l'absorption par les puits de tous les gaz à effet de serre (GES) non réglementés par le Protocole de Montréal ; (ii) les programmes nationaux/régionaux contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques et (iii) toutes autres informations jugées utiles pour atteindre l'objectif de la Convention.

Dans le cadre du processus de communication des dites informations au titre de la Convention, le Bénin en tant que Partie non visée à l'annexe I de la Convention est astreint à soumettre conformément aux décisions 1/CP.16 et 2/CP.17 de la Conférence des Parties:

- i. ses communications nationales tous les quatre ans selon le paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention et la décision 17/CP.8 relative aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ;
- ii. ses rapports biennaux actualisés contenant une mise à jour des inventaires nationaux de GES, notamment un rapport national d'inventaire et des informations sur les mesures prises, les besoins constatés et l'appui reçu en matière d'atténuation.

En application des dispositions de la Convention et des décisions pertinentes de la Conférence des Parties, le Bénin a pris des initiatives au plan institutionnel et a également mis en œuvre des actions en termes d'activités habilitantes, notamment l'élaboration et la soumission de :

- sa Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques (CN1) , sa Deuxième Communication Nationale (DCN) et sa Troisième Communication nationale (TCN) respectivement en 2002, 2011 et 2019 ;
- son Premier Rapport Biennal Actualisé sur les Changements Climatiques (PRBA) en 2019.

Le Bénin bénéficie actuellement d'un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour la mise en œuvre du projet CN4-RBA2 dont l'objectif spécifique est de l'appuyer dans l'élaboration de sa quatrième communication nationale (CN4) sur les changements climatiques et de son deuxième rapport biennal actualisé (RBA2) conformément aux exigences en matière de communication d'informations au titre de la CCNUCC tout en répondant aux objectifs de développement nationaux.

Au titre des composantes 3, 4, 5, 6 et 8 relatives respectivement (i) à l'évaluation des politiques et mesures d'atténuation et leurs effets, (ii) à l'évaluation de la vulnérabilité/adaptation, (iii) à l'analyse des contraintes et lacunes pour la mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques (cc), (iv) à l'analyse des autres informations utiles pour atteindre les objectifs de la convention sur les cc, et (vi) à la formation pour la prise en compte du genre dans les composantes des Communications Nationales (CNs) et Rapports Biennaux (RBs) sur les cc, le projet prévoit la réalisation de certaines études et de travaux de renforcement des capacités institutionnelles impliquant la prise en compte du genre.

C'est à cette fin que les présents termes de référence sont élaborés.

2. PORTE DE LA MISSION

La mission porte sur des activités d'études et de renforcement des capacités institutionnelles réparties en plusieurs volets comme il suit :

- **Volet 1 : Collecte et analyse des informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux changements climatiques.**
- **Volet 2 : Assistance technique pour la prise en compte de l'aspect genre dans les composantes de la Quatrième Communication Nationale (CN4) et du Deuxième Rapport Biennal Actualisé (RBA2) du Bénin sur les changements climatiques.**

3. OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION

La mission a pour objectif général de contribuer à la prise en compte de l'aspect genre dans l'élaboration de la quatrième communication nationale et du deuxième rapport biennal actualisé du Bénin sur les changements climatiques.

4. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA MISSION

La mission vise les objectifs spécifiques ci-dessous définis par volet.

4.1. Volet 1 : Collecte et analyse des informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux changements climatiques

- Fournir les informations actualisées sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux changements climatiques ;
- Fournir les informations sur les besoins spécifiques et priorités pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux changements climatiques ;
- Rédiger le chapitre relatif aux informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux cc, circuler le draft pour son examen par les pairs et sa validation.

4.2. Volet 2 : Assistance technique pour la prise en compte du genre dans les composantes de la Quatrième Communication Nationale (CN4) et du Deuxième Rapport Biennal Actualisé (RBA2) du Bénin sur les changements climatiques.

- Assurer le renforcement des capacités des groupes thématiques, des membres des pools d'experts et des membres de la coordination du projet CN4-RBA2 sur la prise du genre dans l'élaboration des CNs et des RBs.
- Assurer la supervision de la prise en compte convenable de l'aspect genre dans la préparation par les groupes thématiques des rapports de différentes composantes de la CN4 et RBA2

5. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus se présentent comme il suit par volet :

5.1. Volet 1 : Collecte et analyse des informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux changements climatiques.

- Les informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux changements climatiques sont collectées et analysées.
- les informations sur les besoins spécifiques et priorités pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux changements sont fournies ;
- Le chapitre relatif aux informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux cc et est rédigé et validé par les pairs

2.1. Volet 2 : Assistance technique pour la prise en compte du genre dans les composantes de la Quatrième Communication Nationale (CN4) et du Deuxième Rapport Biennal Actualisé (RBA2) du Bénin sur les changements climatiques.

- Trois ateliers de formation sont organisés et les capacités des groupes thématiques en matière de prise en compte du genre lors de l'élaboration des rapports des différentes composantes des CNs et des RBs sont renforcées.
- Le suivi technique de la prise en compte de l'aspect genre lors de l'élaboration par les groupes thématiques des rapports des différentes composantes de la CN4 et du RBA2 est réalisé.

3. TACHES A EXECUTER PAR LE CONSULTANT

Dans le cadre de la mission, le Consultant aura à réaliser les tâches ci-après définies par volet :

3.1. Volet 1 : Collecte et analyse des informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux changements climatiques.

- Réaliser l'état des lieux des efforts nationaux pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux changements climatiques.
- Identifier les besoins spécifiques et priorités pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux changements climatiques.
- Produire le rapport sur étude relatif à la collecte et à l'analyse des informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux cc.
- Rédiger le chapitre relatif aux informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux cc, circuler le draft pour son examen par les pairs et sa validation.

3.2. Volet 2 : Assistance technique pour la prise en compte du genre dans les composantes de la Quatrième Communication Nationale (CN4) et du Deuxième Rapport Biennal Actualisé (RBA2) du Bénin sur les changements climatiques.

3.2.1. Sous-Volet 2.1 : Formation des membres des Equipes thématiques à l'utilisation des méthodes et outils (i) d'état des lieux de la sensibilité au genre des politiques et programmes/projets sectoriels et (ii) de prise en compte du genre dans les composantes des CNs et RBs

Le présent volet vise à renforcer les capacités des membres des différentes équipes nationales de travail ci-après pour la prise en compte du genre dans la réalisation de certaines études thématiques :

- l'équipe nationale en charge des études sectorielles d'évaluation des politiques et mesures d'atténuation des changements climatiques comprenant (i) des Groupes de travail mis en place dans 4 secteurs (agriculture, énergie, foresterie et déchets) et (ii) un pool d'experts en atténuation ;
- l'équipe nationale en charge des études sectorielles d'évaluation de la vulnérabilité et adaptation (V&A) comprenant (i) des Groupes de travail mis en place dans les 8 secteurs (agriculture, énergie, foresterie, infrastructures et aménagement urbain, littoral, ressources en eau, tourisme et santé) et (ii) un pool d'experts en V&A ;
- le Groupe de travail en charge de l'étude d'identification et de rapportage des informations sur les besoins constatés et appuis reçus pour (i) la préparation des CNs et RBs et (ii) la mise en œuvre des actions concourant à lutte contre les changements climatiques (atténuation des cc, adaptation aux cc) ;

- le Groupe de travail en charge de l'évaluation et de l'actualisation des circonstances nationales et dispositifs institutionnels pour l'élaboration des CNs et RBs.

Dans ce cadre, le Consultant assurera la préparation technique et l'animation de trois ateliers de formation de trois jours maximums par atelier :

- Un atelier de formation des membres de l'équipe nationale d'évaluation des politiques et mesures d'atténuation (57 personnes) à l'utilisation des méthodes et outils pour (i) l'analyse de la sensibilité au genre des politiques, programmes/ projets contribuant à l'atténuation des changements climatiques et (ii) la prise en compte de la dimension genre dans les travaux d'évaluation de l'atténuation des changements climatiques ;
- Un atelier de formation des membres de l'équipe nationale d'évaluation de la vulnérabilité/adaptation aux changements climatiques (65 personnes) à l'utilisation des méthodes et outils pour (i) l'analyse de la sensibilité au genre des initiatives en cours de réalisation ou planifiées en vue d'une adaptation aux changements climatiques et (ii) la prise en compte de la dimension genre dans les travaux d'évaluation de la vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques ;
- Un atelier de formation :
 - o des membres du Groupe de travail « besoins constatés et appuis reçus » (10 personnes) à l'utilisation des méthodes et outils de prise en compte de la dimension genre dans les travaux d'identification et de rapportage (i) des besoins en technologies, en ressources financières et en renforcements de capacités nationales et (ii) des appuis reçus dans ces 3 domaines ;
 - o des membres du Groupe de travail sur les circonstances nationales et dispositifs institutionnels à l'utilisation des méthodes et outils de prise en compte de la dimension genre dans les travaux d'évaluation et d'actualisation des circonstances nationales et dispositifs institutionnels pour l'élaboration des CNs et RBs.

Dans ce cadre, le Consultant spécialiste du genre aura à exécuter les tâches ci-après pour chaque atelier de formation :

- Evaluer les besoins en formation ;
- Préparer et soumettre au Coordonnateur du projet CN4-RBA2, pour chaque atelier de formation, le projet d'agenda de l'atelier et au besoin une liste des équipements spécifiques requis pour la formation.
- Préparer les supports documentaires de la formation (présentations des modules de formation sur PowerPoint, autres documents pertinents) ;
- Animer l'atelier de formation ;
- Fournir le rapport de l'atelier de formation

3.2.2. Sous-volet 2.2 : Prise en compte de l'aspect genre dans les composantes de la Quatrième Communication Nationale (CN4) et du Deuxième Rapport Biennal du Bénin sur les changements climatiques.

Les travaux d'études liées aux composantes de la CN4 et du RBA2 à prendre en compte dans le cadre de ce sous-volet 2.3 concernent :

- la réalisation des études d'évaluation des politiques et mesures d'atténuation des changements climatiques dans les secteurs précités ;
- la réalisation des études d'évaluation de la vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques dans les secteurs précités ;
- l'étude d'identification des contraintes et lacunes ainsi que les besoins correspondants en matière de ressources financières, de mis au point ou de transferts de technologies, de renforcement de capacités nationales;

- l'étude d'identification des appuis reçus en matière de ressources financières, de mis au point ou de transferts de technologies, de renforcement de capacités nationales;
- l'étude d'évaluation et d'actualisation des circonstances nationales et dispositifs institutionnels pour l'élaboration en continu des CNs et RBs ;
- L'étude sur la mise en place des dispositifs du système de Mesure, Notification et Vérification (MNV) sensible au genre, au niveau national.

Les équipes de travail en charge de ces études comprennent (i) les Groupes sectoriels de travail et pool d'experts pour l'évaluation de l'atténuation des changements climatiques (secteurs agriculture, énergie, foresterie et déchets) , (ii) les Groupes sectoriels de travail et pool d'experts pour l'évaluation de la vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques (secteurs agriculture, énergie, foresterie, infrastructures et aménagement urbain, littoral, ressources en eau, santé et tourisme) et (iii) le Spécialiste du système MNV.

Le Consultant spécialiste du genre sera responsable de l'appui technique à ces différentes équipes de travail pour la prise en compte de l'aspect genre.

Les tâches à exécuter par les différentes équipes de travail dans le cadre des études et travaux ci-dessus cités sont rappelés dans le document d'information en annexe aux présents TDRs.

c). Tâches à exécuter par le Consultant spécialiste du genre

Le Consultant spécialiste du genre aura pour tâches de :

- Examiner les offres techniques produites par les groupes thématiques sectoriels en charge desdits travaux et faire des observations et recommandations par rapport à la prise en compte de l'aspect genre, conformément aux TDRs établis ;
- Examiner les rapports des travaux des groupes thématiques sectoriels, faire ses observations et recommandations par rapport à la prise en compte de l'aspect genre, conformément aux TDRs établis

4. PROFIL DU CONSULTANT A RECRUTER

Un consultant indépendant sera recruté pour la réalisation des tâches ci-dessus définies pour chaque volet et sous-volet de la mission. A cette fin la sélection est ouverte aux consultants nationaux répondant aux profils ci-après :

4.1. Education et Formation

- Niveau d'études supérieures (BAC+5 au moins) en sciences sociales, droit, économie sciences de l'environnement ou dans d'autres domaines ;
- Spécialiste des questions du genre.

4.2. Expériences générales

Disposer d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de l'analyse de la prise en compte du genre ainsi que de l'élaboration de la stratégie de prise en compte de la dimension genre dans les politiques et projets sectoriels.

4.3. Expériences spécifiques

Avoir réalisé au moins deux (02) missions similaires dans les différents domaines concernés pour la prise en compte de l'approche genre dans le cadre de la mission.

5. DUREE DE LA MISSION ET LIVRABLES ATTENDUS

5.1. Pour le volet 1 : Collecte et analyse des informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux changements climatiques. La durée de la mission est estimée à 19 Homme-Jours (HJ) sur une période de 12 semaine calendaire. Elle démarre à la date de la délivrance par le Coordonnateur du projet CN4-

RBA2 de l'ordre de service au Consultant pour ce volet. Au regard des objectifs et résultats attendus, les livrables se présentent comme suit :

Livrables	Echéances
<p>Le rapport provisoire de l'étude sur (i) l'état des lieux des efforts nationaux pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux CC et (ii) l'identification des besoins spécifiques et priorités pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux changements climatiques.</p> <p>Avec en annexe la version provisoire du chapitre de la CN4 relatif aux informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux cc.</p>	<p>10 semaines calendaires à partir de la date de délivrance par le Coordonnateur du projet CN4-RBA2 de l'ordre de service au Consultant pour ce volet</p>
<p>Le rapport final de l'étude sur (i) l'état des lieux des efforts nationaux pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux CC et (ii) l'identification des besoins spécifiques et priorités pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux changements climatiques.</p> <p>Avec en annexe la version finale du chapitre de la CN4 relatif aux informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux cc.</p>	<p>5 jours ouvrables après la réception des observations et recommandations des parties prenantes et 5 jours ouvrables après la réception des observations et recommandations du PNUE</p>

5.2. Pour le volet 2, sous-volet 2.1 : Formation des membres des Equipes thématiques à l'utilisation des méthodes et outils (i) d'état des lieux de la sensibilité au genre des politiques et programmes/projets sectoriels et (ii) de prise en compte du genre dans les composantes des CNs et RBs

Pour le sous-volet 2.1 relatif au renforcement des capacités des Equipes de travail, la durée de la mission du Consultant Spécialiste du genre est de 24 HJ pour les 3 ateliers de formation à raison de 8HJ par atelier (3HJ de préparation, 3HJ pour la formation proprement dite et 2 HJ pour la rédaction du rapport de l'atelier).

Les thèmes à aborder au cours de chaque atelier de formation devront permettre d'atteindre les principaux objectifs visés. Le programme de l'atelier comprendra des exposés sur différents thèmes pertinents en lien avec la prise en compte de l'aspect genre dans la composante concernée des CNs ou RBs.

L'atelier sera organisé en sessions. L'approche pédagogique reposera sur :

- une évaluation diagnostique avant la formation (évaluation des acquis et points faibles au niveau des apprenants) ;
- des temps de formation formelle : pour apporter aux participants, à travers les exposés du formateur des notions théoriques en lien avec la prise en compte de l'aspect genre dans les composantes des CNs et RBs ainsi que des études de cas ;
- des discussions : comprenant des débats ouverts à la fin de chaque session et les discussions thématiques sous la supervision du formateur ;
- et à la fin une évaluation sommative après la formation.

Pour chaque atelier de formation, le Consultant spécialiste du genre soumettra au Coordonnateur du Projet CN4-RBA2, deux semaines avant le jour du démarrage de la formation un dossier technique comprenant une description succincte de l'approche pédagogique à suivre, le projet d'agenda de l'atelier, les questionnaires pour les évaluations diagnostique et sommative au niveau des apprenants et au besoin une note sur les équipements requis.

Au regard des objectifs et résultats attendus, les livrables à fournir se présentent comme suit pour chaque atelier de formation :

Livrables	Echéances
Le dossier technique élaboré pour la formation	2 semaines avant le démarrage de la formation à la date retenue de commun accord.
Le matériel de formation (les présentations théoriques sur PowerPoint, les exercices pratiques d'application, autres documents pertinents mis à la disposition des apprenants)	Au cours de chaque formation sur l'aspect genre
Rapport de l'atelier de formation auquel sera joint : <ul style="list-style-type: none"> • le matériel de formation (présentations, autres documents pertinents mis à la disposition des apprenants) ; • le bilan synthèse des résultats de l'évaluation diagnostique avant la formation ; • le bilan synthèse des résultats de l'évaluation sommative après la formation. 	2 jours ouvrables après chaque formation sur l'aspect genre

5.3. Pour le volet 2, sous-volet 2.2 : Appui technique aux Equipes thématiques pour la prise en compte de l'aspect genre dans les composantes des CNs et RBs

Pour l'appui technique à la prise en compte des questions liées au genre dans le cadre des études thématiques indiquées au point 6.2.3 ci-dessus, les durées et périodes des prestations du Consultant Spécialiste du genre sont les suivantes :

- 13 HJ pour l'examen des offres techniques et rapports des études sectorielles d'évaluation des politiques et mesures d'atténuation prévues sur la période de mai à septembre 2024 ;
- 14 HJ pour l'examen des offres techniques et rapports des études sectorielles d'évaluation de la vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques prévues sur la période de mai 2024 à avril 2025 ;
- 3 HJ pour l'examen du rapport de l'étude sur l'identification et l'évaluation des contraintes et lacunes et les besoins correspondants en technologies, en ressources financières et en renforcements de capacités nationale ;
- 4 HJ pour l'examen du rapport de l'étude sur l'identification et l'évaluation des appuis reçus ;
- 4 HJ pour l'examen de l'offre technique et du rapport de l'étude sur l'actualisation des circonstances nationales et dispositifs institutionnels ;
- 5 HJ pour l'examen du rapport d'avancement partiel, du rapport provisoire et du rapport final de l'étude sur la mise en place des dispositifs du système MNV sensible au genre, au niveau national.

Les informations sur les livrables à rendre par les groupes sectoriels de travail pour chaque étude thématique et les échéanciers sont fournies dans le document d'informations en annexe aux présents TDRs.

6. LIVRABLES ATTENDUS DU CONSULTANT SPECIALISTE GENRE ET MODALITES DE PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les modalités de paiement des coûts des prestations du Consultant Spécialiste du genre dans le cadre de la mission sont définies ci-dessous par volet et sous-volet.

- a) Le paiement du coût **du volet 1** s'effectuera en trois (03) tranches ci-dessous indiquées :
- 25% à la date de délivrance de l'ordre de service pour ce volet, après signature et enregistrement du contrat relatif à la mission ;
 - 50% après le dépôt du rapport provisoire du volet 1 ;
 - 25% après le dépôt de la version finale du rapport du volet 1.
- b) Le paiement du coût **du sous-volet 2.1** s'effectuera en trois (03) tranches ci-dessous indiquées **pour chaque atelier de formation** :
- 75% après la formation ;
 - 25% après le dépôt du rapport de l'atelier de formation.
- c) Les modalités de paiement du coût des prestations du Consultants Spécialiste du genre pour le volet 2.2 de la mission sont les suivantes :
- c1 : Pour l'appui technique à la prise en compte de l'aspect genre dans les études d'évaluation des Politiques et Mesures d'atténuation

Livrables	Paiement au profit du Consultant Spécialiste genre
Rapport d'examen des rapports sectoriels provisoires d'identification des Politiques et Mesures (PEM) d'atténuation, de collecte de données et d'établissement d'une base de données sensibles au genre sur les PEM d'atténuation, observations et recommandations par rapport à la prise en compte du genre.	Equivalent de 3HJ
Rapport d'examen des rapports sectoriels finaux d'identification des Politiques et Mesures (PEM) d'atténuation, de collecte de données et d'établissement d'une base de données sensibles au genre sur les PEM d'atténuation, validation par rapport à la prise en compte du genre	Equivalent de 2HJ
Rapport d'examen des rapports sectoriels provisoires d'évaluation des politiques et mesures d'atténuation et de leurs effets, observations et recommandations par rapport à la prise en compte du genre	Equivalent de 6HJ
Rapport d'examen des rapports sectoriels finaux d'évaluation des politiques et mesures d'atténuation et de leurs effets, validation par rapport à la prise en compte du genre	Equivalent de 2HJ
Total	Equivalent de 13 HJ

c2 : Pour l'appui technique à la prise en compte de l'aspect genre dans les études d'évaluation de la vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques

Livrables	Paiement au profit du Consultant Spécialiste genre
Rapport d'examen des rapports provisoires sectoriels d'avancement partiel des travaux d'évaluation de la V&A, observations et recommandations par rapport à la prise en compte du genre	Equivalent de 3HJ
Rapport d'examen des rapports finaux sectoriels d'avancement partiel des travaux d'évaluation de la V&A, validation par rapport à la prise en compte du genre	Equivalent de 2HJ
Rapport d'examen des rapports sectoriels provisoires de l'étude sur l'évaluation de la V&A aux changements climatiques, observations et recommandations par rapport à la prise en compte du genre	Equivalent de 6HJ
Rapport d'examen des rapports sectoriels finaux de l'étude sur l'évaluation de la V&A aux changements climatiques, validation par rapport à la prise en compte du genre	Equivalent de 3HJ
Total	Equivalent de 14HJ

c3 : Pour l'appui technique à la prise en compte de l'aspect genre dans les autres études thématiques

Livrables	Paiement au profit du Consultant Spécialiste genre
Rapport d'examen du rapport provisoire de l'étude sur l'identification et l'évaluation des contraintes et lacunes et les besoins correspondants en technologies, en ressources financières et en renforcements de capacités nationale (observations et recommandations par rapport à la prise en compte du genre)	Equivalent de 2HJ
Rapport d'examen du rapport final de l'étude sur l'identification et l'évaluation des contraintes et lacunes et les besoins correspondants en technologies, en ressources financières et en renforcements de capacités nationale (observations et recommandations par rapport à la prise en compte du genre)	Equivalent de 1HJ
Rapport d'examen de l'offre technique pour la réalisation de l'étude sur l'identification et d'évaluation des appuis reçus (observations et recommandations par rapport à la prise en compte du genre)	Equivalent de 1HJ
Rapport d'examen du rapport provisoire de l'étude sur l'identification et d'évaluation des appuis reçus (observations et recommandations par rapport à la prise en compte du genre)	Equivalent de 2HJ
Rapport d'examen du rapport final de l'étude sur l'identification et d'évaluation des appuis reçus (observations et recommandations par rapport à la prise en compte du genre)	Equivalent de 1HJ
Rapport d'examen du rapport provisoire de l'étude sur l'actualisation des circonstances nationales et dispositifs institutionnels (observations et recommandations par rapport à la prise en compte du genre)	Equivalent de 3HJ
Rapport d'examen du rapport final de l'étude sur l'actualisation des circonstances nationales et dispositifs institutionnels (observations et recommandations par rapport à la prise en compte du genre)	Equivalent de 1HJ

Livrables	Paiement au profit du Consultant Spécialiste genre
Rapport d'examen du Rapport d'avancement partiel des travaux incluant (i) la revue de la documentation pertinente existante aux plans international et national ; (ii) l'identification et la cartographie des acteurs institutionnels dotés de compétences pertinentes en matière de MNV au niveau national, leurs rôles et responsabilités potentiels et (iii) l'analyse des lacunes sensibles au genre liées aux capacités existantes en matière de MNV au niveau national (observations et recommandations par rapport à la prise en compte du genre).	Equivalent de 2HJ
Rapport d'examen du rapport provisoire de l'étude sur la mise en place des dispositifs du système MNV sensible au genre, au niveau national (observations et recommandations)	Equivalent de 2HJ
Rapport d'examen du rapport final de l'étude sur la mise en place des dispositifs du système MNV sensible au genre, au niveau national (observations et recommandations par rapport à la prise en compte du genre).	Equivalent de 1HJ
Total	Equivalent de 16HJ

NB. Le délai maximum du dépôt de chaque rapport d'examen d'un rapport d'étude thématique sectoriel ou d'étude thématique unique est d'une semaine calendaire après la date du dépôt du rapport d'étude thématique concerné.

7. DEMARRAGE DE LA MISSION

La mission débutera par une réunion de cadrage qui sera organisée par le Coordonnateur National du Projet après notification de l'ordre de service. Au cours de cette rencontre, le Consultant recruté présentera sa compréhension des présents TDRs, sa note méthodologique et le chronogramme d'exécution pour la réalisation de chacun des deux volets de la mission.

Pour chaque volet et sous-volet, la mission sera lancée par un ordre de service qui sera délivrée au Consultant Spécialiste du genre par le Coordonnateur du projet CN4-RBA2.

8. INSTRUCTIONS POUR LA SOUMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans le cadre de la présente mission, chaque Consultant candidat à la réalisation de la mission soumettra à la Coordination Nationale du Projet CN4-RBA2 un dossier de candidature comprenant :

(i) une lettre de soumission à adresser au Coordonnateur du projet CN4-RBA2 précisant sa proposition d'honoraire par HJ pour ses prestations (en FCFA) et signée par le soumissionnaire. **La lettre aura pour objet « Recrutement d'un consultant pour assistance technique a la prise en compte du genre dans les composantes de la Quatrième Communication Nationale (CN4) et du Deuxième Rapport Biennal Actualisé (RBA2) du Bénin sur les changements climatiques. »**

(ii) le Curriculum Vitae (CV) du Consultant indiquant ses qualifications générales et ses expériences spécifiques en lien avec la mission ;

(iii) une attestation de bonne fin d'exécution pour chaque expérience citée dans le CV.

Le soumissionnaire préparera ce dossier de candidature en langue française. Tous les documents constitutifs seront scannés et rassemblés dans un dossier électronique que le soumissionnaire enverra par courrier électronique à l'adresse : dgec.recrutement@gouv.bj avec copie à wilmongazi@yahoo.fr et justicoagbo@gmail.com.

Pour faciliter l'examen, l'évaluation, la comparaison des dossiers de candidature et la vérification des qualifications des soumissionnaires, la Coordination du projet CN4-RBA2 (CNP) a toute latitude pour demander à un soumissionnaire des éclaircissements sur son dossier. Aucun éclaircissement apporté par un soumissionnaire autrement qu'en réponse à une demande de la CNP ne sera pris en compte. La demande d'éclaircissement de la CNP ainsi que la réponse qui y sera apportée seront formulées par écrit.

Les dossiers de candidature soumis demeureront valides pendant une période de 90 jours à compter de la date limite du dépôt des dossiers.

9. EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature seront évalués suivant la grille ci-dessous.

N°	Critères	Notes maximales
(1)	Education et formation	20
(2)	Expérience générale du soumissionnaire : 5 ans au moins d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de l'élaboration de la stratégie de prise en compte de la dimension genre dans les politiques et projets sectoriels.	20
(3)	Expériences similaires du Soumissionnaire en lien avec la mission : - Expériences dans le domaine de l'évaluation des efforts pour l'égalité des sexes, l'identification des besoins et priorités pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur des questions liées aux politiques de développement durable (2 expériences à raison de 10 points par expérience similaire pertinente réalisée et appuyée d'une attestation de bonne fin d'exécution)	20
	- Expérience en formation sur la prise en compte du genre dans la formulation ou la mise en œuvre de politiques sectorielles de développement (2 expériences à raison de 10 points par expérience similaire pertinente réalisée et appuyée d'une attestation de bonne fin d'exécution)	20
	- Expérience en réalisation d'état des lieux de la sensibilité au genre de politiques, programmes et projets sectoriels de développement (2 expériences à raison de 10 points par expérience similaire pertinente réalisée et appuyée d'une attestation de bonne fin d'exécution)	20
	Total :	100
	Score minimal pour qu'un dossier de candidature soit accepté	70/100

10. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché pour la réalisation de la mission sera attribué au soumissionnaire dont le dossier de candidature aura obtenu la note totale la plus élevée et classée en première position parmi les dossiers acceptés. En cas de désistement de ce soumissionnaire ou d'absence d'accord entre la Coordination du projet CN4-RBA2 et ce dernier sur le montant de ses prestations, le marché sera attribué au soumissionnaire dont le dossier de candidature est classé en deuxième position parmi les dossiers acceptés. Ainsi de suite.

11. EXECUTION, SUIVI ET EXAMEN DES RAPPORTS

L'exécution de la mission se fera sous la supervision de la Coordination Nationale du Projet CN4-RBA2 (CNP). La CNP accompagnera le Consultant sélectionné dans la réalisation de sa mission. Dans ce cadre, elle sera responsable des tâches ci-après :

- suivre l'exécution de la mission ;
- mettre à la disposition du Consultant en charge de la mission les documents suivants : la Troisième Communication Nationale (TCN), le Premier Rapport Biennal Actualisé (PRBA) sur les changements climatiques, la Contribution Déterminée au niveau National révisée du Bénin (CDN);
- transmettre au Consultant spécialiste genre les observations et recommandations des parties prenantes et éventuellement celles du PNUE sur le rapport provisoire de l'étude relative à la collecte et à l'analyse des informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux changements climatiques.
- organiser la validation de la version provisoire du chapitre de la CN4 relatif aux informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux CC ;
- s'assurer de l'intégration effective des observations émanant de la validation de la version provisoire du chapitre de la CN4 relatif aux informations sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les questions liées aux CC et de son approbation par le PNUE.

ANNEXE : TACHES A EXECUTER PAR LES DIFFERENTES EQUIPES NATIONALES DE TRAVAIL DANS LE CADRE DE DIFFERENTES COMPOSANTES THEMATIQUES CI-DESSOUS DES COMMUNICATIONS NATIONALES ET RAPPORTS BIENNAUX SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LIVRABLES ATTENDUS

Les tâches à exécuter par les différentes Equipes nationales de travail dans le cadre de différentes composantes thématiques ci-dessous des Communications nationales et Rapports biennaux sur les changements climatiques et livrables attendus sont indiqués ci-dessous par composante

1. COMPOSANTE 3 : POLITIQUES ET MESURES D'ATTENUATION ET LEURS EFFETS (RBA2)

a). Tâches à exécuter par les Groupes sectoriels d'évaluation de l'atténuation

Chaque groupe thématique responsable de l'étude d'évaluation des politiques et mesures d'atténuation des changements climatiques dans un secteur donné, a pour tâches de :

- examiner les sections pertinentes de la CCNUCC et de la décision 2/CP.17 relatives aux directives pour l'établissement des RBA des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (annexe III de la décision 2/CP.17) de façon que la portée de l'étude soit bien appréhendée ;
- s'approprier le contenu du rapport intermédiaire du pool d'experts en atténuation qui présente les ressources techniques (outils/modèles, méthodes, approches, etc.) sélectionnées dans cadre de l'étude, le guide méthodologique devant servir au cadrage méthodologique pour les groupes thématiques, les canevas des rapports sectoriels et du chapitre sur les politiques et mesures d'atténuation et leurs effets du RBA2 et les formats standards établis pour l'indentification et le rapportage des actions d'atténuation par secteur;
- soumettre un dossier technique relatif à sa mission, comprenant la description détaillée du travail à faire, l'approche méthodologique et la programmation temporelle de l'ensemble des activités à réaliser au démarrage ;
- explorer la possibilité d'appliquer les modalités, procédures et lignes directrices (MPG) énoncées dans la décision 18/CMA.1 en vue d'améliorer si possible la présentation de cette composante dans la CN4 et de préparer le Bénin à la mise en œuvre de l'article 13 de l'Accord de Paris ;
- prendre en compte les priorités et orientations du tableau 4 à la page 44 du rapport d'autoévaluation de la TCN et du PRBA ;
- identifier les besoins en données et informations requises à collecter sur les politiques et mesures d'atténuation puis procéder à leur collecte ;
- identifier les politiques et mesures nationales visant ou pouvant contribuer à atténuer les changements climatiques par secteur ;
- estimer les effets des politiques et mesures visant à atténuer les changements climatiques ;
- réaliser l'état des lieux de la sensibilité au genre des politiques et programmes/ projets de développement ayant des retombées dans le domaine de l'atténuation ;
- faire des recommandations pour la prise en compte de l'aspect genre dans la mise en œuvre desdits programmes ou projets
- établir une base de données sensible au genre pour les actions d'atténuation incluant des informations relatives à: (a) descriptif de la mesure d'atténuation, notamment des informations sur la nature de cette mesure, son champ d'application (c'est-à-dire les secteurs et les gaz visés), (b) méthodes et les hypothèses retenues, (c) objectifs de la mesure et les dispositions prises ou envisagées pour les atteindre, (d) informations sur les progrès accomplis, les réalisations et les

réductions estimées des émissions, (e) informations sur les mécanismes internationaux fondés sur le marché de carbone ;

- élaborer et soumettre le rapport de l'étude sur l'évaluation des effets des politiques et mesures d'atténuation des changements climatiques dans son secteur ;
- contribuer à la compilation des rapports des études sectorielles sur l'évaluation des effets des politiques et mesures d'atténuation des changements climatiques ;
- participer aux activités de renforcement de capacité et aux ateliers d'échange dans son secteur.

b) Livrables attendus et responsabilités des différentes parties prenantes

Livrables	Échéances	Responsables/Partenaires		
		Groupes thématiques	Pool d'experts atténuation	Consultant Spécialiste du genre
Rapports sectoriels provisoires d'identification des Politiques et Mesures (PEM) d'atténuation, de collecte de données et d'établissement d'une base de données sensibles au genre sur les PEM d'atténuation.	3 mois après la signature du contrat	R	P _t	P _g
Rapports sectoriels finaux d'identification des Politiques et Mesures (PEM) d'atténuation, de collecte de données et d'établissement d'une base de données sensibles au genre sur les PEM d'atténuation.	2 semaines après la réception des commentaires du pool d'experts en atténuation sur la version provisoire de la base de données ainsi que la réception des commentaires du Spécialiste du genre.	R	P _t	P _g
Rapports sectoriels provisoires d'évaluation des politiques et mesures d'atténuation et de leurs effets, prenant en compte l'aspect genre.	5 mois après la signature du contrat	R	P _t	P _g
Rapports sectoriels finaux d'évaluation des politiques et mesures d'atténuation et de leurs effets, prenant en compte l'aspect genre.	2 semaines après réception des commentaires du pool d'experts en atténuation ainsi que ainsi que la réception des commentaires du Spécialiste du genre.	R	P _t	P _g

R = Responsable de l'exécution des travaux. P_t = Partenaire en charge de la supervision des travaux. P_g = Partenaire en charge de l'examen de la prise en compte de la dimension genre

2. COMPOSANTE 4 : MESURES POUR FACILITER UNE ADAPTATION ADEQUATE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CN4)

a). Tâches à exécuter par les Groupes sectoriels d'évaluation de la vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques

Chaque groupe thématique responsable de l'étude d'évaluation de la vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques dans un secteur donné, a pour tâches de :

- s'approprier le contenu du rapport intermédiaire du pool d'experts sur l'évaluation et l'actualisation des démarches, méthodes et outils, (y compris les scénarios climatiques et socio-économiques) utilisés antérieurement (TCN, PNA, CDN) pour l'analyse de la V&A aux CC ainsi que le format utilisé antérieurement (TCN) pour le rapportage des informations sur l'évaluation

V&A et qui sert de cadrage méthodologique pour les groupes thématiques ;

- s'approprier le canevas de présentation des offres techniques par les Groupes Thématiques en charge des études sectorielles d'évaluation de la V&A au Bénin ainsi que le canevas des rapports sectoriels sur l'évaluation de la V&A au Bénin ;
- soumettre un dossier technique relatif à sa mission, comprenant la description détaillée du travail à faire, l'approche méthodologique et la programmation temporelle de l'ensemble des activités à réaliser ;
- passer en revue les informations existantes (études / projets et politiques depuis la TCN, le PNA et la CDN) qui ont trait à la vulnérabilité aux changements climatiques dans les secteurs clés de l'économie, ainsi que les études ou analyses sur les risques naturels et réaliser de nouvelles et réaliser de nouvelles évaluations de V&A à l'échelle régionale dans des secteurs géographiques jugées les plus vulnérables aux CC ;
- explorer la possibilité d'appliquer les modalités, procédures et lignes directrices (MPG) énoncées dans la décision 18/CMA.1 en vue d'améliorer si possible la présentation de cette composante dans la CN4 et de préparer le Bénin à la mise en œuvre de l'article 13 de l'Accord de Paris ;
- explorer également la possibilité d'analyser l'influence de la COVID19 sur la vulnérabilité et l'adaptation aux CC dans les secteurs ciblés ;
- prendre en compte les priorités et orientations du tableau 5 à la page 49 du rapport d'autoévaluation de la TCN et du PRBA ;
- identifier les besoins en information et les données pertinentes pour l'évaluation de la V&A du secteur concerné,
- collecter les données et informations les plus pertinentes pour l'analyse de la V&A et veiller à la synergie avec les autres initiatives analogues ;
- sélectionner les approches pouvant être utilisées en consultation avec le pool d'experts V&A ;
- identifier les formes pertinentes d'adaptation en consultation avec le pool d'experts V&A ;
- examiner les informations existantes sur les estimations des coûts de réduction des dommages d'événements extrêmes (par exemple des coûts de dommages dans le cas échéant) ;
- évaluer la vulnérabilité actuelle à travers :
 - l'identification des risques climatiques majeurs ;
 - les impacts observés du climat actuel ;
 - l'analyse de sensibilité des unités à risques ;
- évaluer les impacts / vulnérabilités futurs sur la base de scénarios climatiques et socio-économiques ;
- réaliser l'état des lieux de la sensibilité au genre des initiatives en cours de réalisation ou planifiées en vue d'une adaptation aux changements climatiques;
- faire des recommandations pour la prise en compte de l'aspect genre dans la mise en œuvre des initiatives en cours ou planifiées.
- élaborer un rapport d'avancement partiel des travaux d'évaluation sectorielle de la V&A incluant (i) la revue des informations existantes, (ii) l'identification des besoins en information et données pertinentes, (iii) la collecte des données et informations les plus pertinentes, (iv) la sélection des approches pouvant être utilisées, (v) l'identification des formes pertinentes d'adaptation, (vi) l'examen des informations existantes sur les estimations des coûts de réduction des dommages d'événements extrêmes, (ii) l'évaluation de la vulnérabilité actuelle ;

- évaluer les coûts des dommages d'événements extrêmes ainsi que les coûts des mesures d'adaptation ;
- élaborer et soumettre le rapport de l'étude sur l'évaluation de la V&A aux changements climatiques dans son secteur ;
- assister le Compilateur des rapports sectoriels pour la rédaction du rapport V&A au niveau national;
- participer aux activités de renforcement de capacité et aux ateliers d'échange dans le secteur ;
- contribuer à la documentation et à l'archivage des données utilisées dans les études réalisées.

b) Livrables attendus et responsabilités des différentes parties prenantes

Livrables	Echéances	Responsables des travaux et Partenaires		
		Groupes thématiques	Pool d'experts V&A	Consultant Spécialiste du genre
Rapport provisoire d'avancement partiel des travaux d'évaluation sectorielle de la V&A incluant (i) la revue des informations existantes, (ii) l'identification des besoins en information et des données pertinentes, (iii) la collecte des données et informations les plus pertinentes, (iv) la sélection des approches pouvant être utilisées, (v) l'identification des formes pertinentes d'adaptation, (vi) l'examen des informations existantes sur les estimations des coûts de réduction des dommages d'événements extrêmes (vii) l'évaluation de la	5 mois après la signature du contrat	R	P _t	P _g
Rapport final d'avancement partiel des travaux d'évaluation sectorielle de la V&A incluant (i) la revue des informations existantes, (ii) l'identification des besoins en information et des données pertinentes, (iii) la collecte des données et informations les plus pertinentes, (iv) la sélection des approches pouvant être utilisées, (v) l'identification des formes pertinentes d'adaptation, (vi) l'examen des informations existantes sur les estimations des coûts de réduction des dommages d'événements extrêmes, (vii) l'évaluation de la vulnérabilité actuelle.	2 semaines après la réception des commentaires du pool d'experts en vulnérabilité et adaptation sur la version provisoire de la base de données ainsi que la réception des commentaires du Spécialiste du genre.	R	P _t	P _g
Rapport provisoire de l'étude sur l'évaluation de la V&A aux changements climatiques dans son secteur ;	9 mois après la signature du contrat	R	P _t	P _g
Rapport final de l'étude sur l'évaluation de la V&A aux changements climatiques dans son secteur	2 semaines après réception des commentaires du pool d'experts en vulnérabilité et adaptation ainsi que ainsi que la réception des commentaires du Spécialiste du genre.	R	P _t	P _g

R = Responsable de l'exécution des travaux. P_t = Partenaire en charge de la supervision technique des travaux. P_g = Partenaire en charge de l'examen de la prise en compte de la dimension genre.

3. COMPOSANTE 6 : CONTRAINTES ET LACUNES, ET BESOINS EN MATIERE DE RESSOURCES FINANCIERES, DE MOYENS TECHNIQUES ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES CONNEXES (CN4 et RBA2)

a) **Tâches à exécuter par le Groupe de travail sur l'identification et l'évaluation des contraintes et lacunes** et les besoins correspondants en technologies, en ressources financières et en renforcements de capacités nationales

Les tâches à accomplir par le groupe de travail sont les suivantes :

- proposer une approche méthodologique pour la conduite de l'étude de manière à atteindre les objectifs fixés et à obtenir les résultats escomptés;
- examiner les faiblesses relevées au niveau de chacun de ces chapitres dans le rapport de l'autoévaluation de la TCN et du PRBA et les améliorations qui sont proposées ;
- collecter les nouvelles informations/données devenues disponibles depuis l'achèvement de la TCN et du PRBA et qui ont trait à ces chapitres respectifs de la CN4 et du RBA2 ; y compris celles qui tiennent compte du genre ;
- identifier les contraintes et lacunes sensibles au genre associées à la mise en œuvre de la Convention, y compris l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux au Bénin ;
- identifier les besoins en matière de ressources financières, de moyens techniques, de développement ou transferts de technologies ainsi que de renforcement des capacités sensibles au genre requis pour remédier aux contraintes et lacunes relevées et évaluer leurs coûts;
- formuler des fiches de projets pour la recherche d'un appui technique et financier conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention.
- rédiger le rapport de l'étude ;
- élaborer le chapitre de la CN4 et du RBA2 relatif aux contraintes et lacunes relevées, et aux besoins correspondants en matière de ressources financières, de moyens techniques, de développement ou transfert de technologies, et de renforcement des capacités ;
- élaborer la section des résumés exécutifs des sous-composantes de la CN4 et du RBA2 relative aux contraintes et lacunes relevées, et aux besoins correspondants en matière de ressources financières, de moyens techniques, de développement ou transfert de technologies, et de renforcement des capacités.

b) Livrables attendus et responsabilités des parties prenantes

Livrables	Echéances	Responsable des travaux et partenaires	
		Groupe de travail en charge de l'étude	Consultant spécialiste genre
(1) Rapport provisoire de l'étude sur les contraintes et lacunes relevées, et les besoins en matière de ressources financières, de moyens techniques, de développement ou transfert de technologiques, ainsi que de renforcement des capacités requis pour remédier aux contraintes et lacunes.	10 semaines après la signature du contrat	R	P _g
(2) La version provisoire du chapitre de la CN4 et du RBA2 relatif aux contraintes et lacunes relevées, et aux besoins correspondants en matière de ressources financières, de moyens techniques, de développement ou transfert de technologiques, et de renforcement des capacités ;		R	-
(3) la version provisoire de la section des résumés exécutifs de la CN4 et du RBA2 relative aux contraintes et lacunes relevées et aux besoins correspondants en matière de ressources financières, de moyens techniques, de développements ou transferts de technologiques, et de renforcement des capacités.		R	-
(1) Rapport final de l'étude sur les contraintes et lacunes relevées, et les besoins en matière de ressources financières, de moyens techniques, de développement ou transfert de technologiques, ainsi que de renforcement des capacités requis pour remédier aux contraintes et lacunes.	2 semaines après la réception des observations de la CNP et éventuellement du PNUE	R	P _g
(2) La version finale du chapitre de la CN4 et du RBA2 relatif aux contraintes et lacunes relevées, et aux besoins correspondants en matière de ressources financières, de moyens techniques, de développement ou transfert de technologiques, et de renforcement des capacités ;		R	-
(3) la version finale de la section des résumés exécutifs de la CN4 et du RBA2 relative aux contraintes et lacunes relevées et aux besoins correspondants en matière de ressources financières, de moyens techniques, de développements ou transferts de technologiques, et de renforcement des capacités.		R	-

R = Responsable de l'exécution des travaux. P_g = Partenaire en charge de l'examen de la prise en compte de la dimension genre

c) Tâches à exécuter par le Groupe de travail sur l'identification et l'évaluation des appuis reçus

- proposer une offre technique (une approche méthodologique et un chronogramme d'exécution) pour la conduite de l'étude de manière à atteindre les objectifs fixés et à obtenir les résultats escomptés;
- passer en revue les sections pertinentes de la décision 17/CP8 relative aux directives pour l'établissement des communications nationales et de la décision 2/CP17 annexe 3 relatives aux directives pour l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la CCNUCC de façon que la portée de l'étude soit bien appréhendée;
- examiner la section pertinente du chapitre 5 de la Troisième Communication Nationale (TCN) et les sessions pertinentes des chapitres 4 et 5 du Premier Rapport Biennal Actualisé du Bénin (PRBA) sur les changements climatiques au regard des dispositions pertinentes des décisions 17/CP8 et 2/CP17;
- examiner les faiblesses relevées dans le rapport de l'autoévaluation de la TCN et du PRBA au niveau des sections pertinentes du chapitre 5 de la Troisième Communication Nationale (TCN) et des sessions pertinentes des chapitres 4 et 5 du Premier Rapport Biennal Actualisé du Bénin (PRBA) sur les changements climatiques et les améliorations qui sont proposées ;
- collecter les nouvelles informations/données sensibles au genre devenues disponibles depuis l'achèvement de la TCN et du PRBA et qui ont trait aux appuis reçus concernant les activités liées aux changements climatiques y compris les appuis reçus pour la préparation de la CN4, du RBA2, et les appuis qui tiennent compte du genre ;
- décrire les appuis reçus par le Bénin sensibles au genre relatifs aux ressources financières, au développement/transfert de technologies, au renforcement des capacités et au soutien technique pour la mise en œuvre des activités liées aux changements climatiques;
- décrire les appuis reçus par le Bénin relatifs aux ressources financières, au renforcement des capacités et au soutien technique spécifiquement pour la préparation de la CN4 et du RBA2 ;
- explorer la possibilité d'améliorer la session du RBA2 relative aux informations sur les appuis reçus, conformément aux dispositions de la décision 18/CMA.1 ;
- rédiger le rapport de l'étude ;
- élaborer la session de la CN4 et du RBA2 relative aux appuis reçus;
- élaborer la section du résumé exécutif de la sous-composante relative à l'appui reçu de la CN4 et du RBA2 ;
- documenter les données collectées pour leur archivage.

d) Livrables attendus et responsabilités des parties prenantes

Livrables	Echéances	Responsable des travaux (R) et partenaires associés (P)		
		Groupe de travail en charge de l'identification des appuis reçus	Expert formateur en identification des appuis reçus	Consultant spécialiste genre
(1) Rapport provisoire de l'étude sur l'appui reçu concernant les activités liées aux changements climatiques y	8 semaines après la	R	P _t	P _g

Livrables	Echéances	Responsable des travaux (R) et partenaires associés (P)		
		Groupe de travail en charge de l'identification des appuis reçus	Expert formateur en identification des appuis reçus	Consultant spécialiste genre
compris pour la préparation de la CN4 et du RBA2.	signature du contrat			
(2) Version provisoire de la session de la CN4 et du RBA2 relative aux appuis reçus.		R	P _t	-
(3) Version provisoire de la section du résumé exécutif des sous-composantes relatives à l'appui reçu de la CN4 et du RBA2		R	P _t	-
(1) Rapport final de l'étude sur l'appui reçu concernant les activités liées aux changements climatiques y compris pour la préparation de la CN4 et du RBA2.	2 semaines après la réception des observations de la CNP et éventuellement du PNUE	R	P _t	P _g
(2) Version finale de la session de la CN4 et du RBA2 relative aux appuis reçus.		R	P _t	
(3) Version finale de la section du résumé exécutif des sous-composantes relatives à l'appui reçu du RBA2		R	P _t	

R = Responsable de l'exécution des travaux. P_t = Partenaire en charge de la supervision technique des travaux. P_g = Partenaire en charge de l'examen de la prise en compte de la dimension genre.

4. COMPOSANTE 1 : CIRCONSTANCES NATIONALES ET DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS (CN4 et RBA2)

a) Tâches à exécuter par le Groupe de travail en charge de l'étude sur l'actualisation des circonstances nationales et dispositifs institutionnels

Les principales tâches à accomplir dans le cadre de la présente étude sont les suivantes :

- proposer une approche méthodologique pour la conduite de l'étude de manière à atteindre les objectifs fixés et à obtenir les résultats escomptés;
- examiner les sections pertinentes de la décision 17/CP8 relative aux directives pour l'établissement des communications nationales et de la décision 2/CP17 annexe 3 relatives aux directives pour l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention des Parties non visées à l'annexe I de la CCNUCC de façon que la portée de l'étude soit bien appréhendée;
- examiner le chapitre 1 (relatif aux circonstances nationales et dispositifs institutionnels) de chacun des deux rapports antérieurs, à savoir la Troisième communication nationale (TCN)

et le Premier rapport biennal actualisé du Bénin sur les changements climatiques au regard des dispositions des sessions pertinentes des décisions 17/CP8 et 2/CP17;

- examiner les faiblesses du chapitre 1 relatif aux circonstances nationales et dispositifs institutionnels de chacun des deux rapports (la TCN et le PRBA) relevées dans le rapport de l'autoévaluation de la TCN et du PRBA et les améliorations qui sont proposées;
- déterminer les nouvelles informations/données devenues disponibles depuis l'achèvement de la TCN et du PRBA et qui ont trait au chapitre 1 (circonstances nationales et dispositifs institutionnels) des communications nationales et rapports biennaux ;
- collecter les données sur les caractéristiques géographiques, climatiques et les données socio-économiques nationales selon le genre dont dépend la lutte contre les changements climatiques au Bénin;
- recueillir les informations sensibles au genre sur les dispositions institutionnelles prises aux fins de la préparation des communications nationales et rapports biennaux de manière continue notamment :
 - o la répartition des responsabilités au sein des institutions nationales impliquées;
 - o les groupes thématiques d'experts;
 - o les organes de coordination;
 - o l'implication et la participation d'autres acteurs.
- réaliser l'état des lieux des dispositifs institutionnels mis en place au Bénin pour assurer l'élaboration de manière continue des communications nationales et rapports biennaux sur les changements climatiques, y compris ceux qui sont sensibles au genre.
- analyser les capacités institutionnelles du Bénin sensibles au genre par rapport à l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés pour identifier leurs forces et faiblesses et formuler des recommandations sensibles au genre associées aux faiblesses pertinentes à l'établissement du Rapport Biennal sur la Transparence (RBT) au Bénin.
- évaluer la section sur les circonstances nationales de la TCN et PRBA pour identifier les faiblesses et lacunes associées aux informations rapportées.
- actualiser les informations sur les priorités et objectifs de développement, les caractéristiques géographiques, climatiques et socio-économiques nationales pertinentes pour faire face aux questions relatives aux changements climatiques au Bénin, et faire l'analyse des informations socio-économiques nationales selon le genre
- veiller à la cohérence entre le contenu du chapitre sur les circonstances nationales et les dispositifs institutionnels avec ceux des chapitres relatifs aux autres composantes de la CN4 et du RBA2.
- élaborer le rapport de l'étude, le circuler pour examen par les pairs ;
- élaborer le chapitre 1 « circonstances nationales et dispositifs institutionnels » et la section du résumé exécutif de la composante 1 « circonstances nationales et dispositifs institutionnels » de la CN4 et du RBA2.
- documenter les données collectées pour leur archivage.

b) Livrables attendus et responsabilités des parties prenantes

Livrables	Echéances	Responsable des travaux (R) et partenaires (P)	
		Groupe de travail sur l'identification des appuis reçus	Consultant spécialiste genre
(1) Rapport provisoire de l'étude		R	P _g

Livrables	Echéances	Responsable des travaux (R) et partenaires (P)	
		Groupe de travail sur l'identification des appuis reçus	Consultant spécialiste genre
(2) la version provisoire du chapitre 1 « circonstances nationales et dispositifs institutionnels » de la CN4 et du RBA2.	8 semaines après la signature du contrat	R	-
(3) la version provisoire de section du résumé exécutif de la composante 1 « circonstances nationales et dispositifs institutionnels » de la CN4 et du RBA2		R	-
(1) Rapport finale de l'étude	2 semaines après la réception des observations de la CNP et éventuellement du PNUE	R	P _g
(2) la version finale du chapitre 1 « circonstances nationales et dispositifs institutionnels » de la CN4 et du RBA2.		R	-
(3) la version finale de la section du résumé exécutif de la composante 1 « circonstances nationales et dispositifs institutionnels » de la CN4 et du RBA2.		R	-

R = Responsable de l'exécution des travaux. P_g = Partenaire en charge de l'examen de la prise en compte de la dimension genre

5. COMPOSANTE 7. INFORMATION SUR LA MESURE, LA NOTIFICATION ET LA VERIFICATION AU NIVEAU NATIONAL (RBA2)

a) Tâches à exécuter par le Groupe de travail en charge de l'étude sur la mise en place des dispositifs du système MNV sensible au genre, au niveau national.

Les principales tâches à accomplir dans le cadre de la présente étude sont les suivantes :

- proposer une approche méthodologique pour la conduite de l'étude de manière à atteindre les objectifs fixés et à obtenir les résultats escomptés;
- examiner les sections pertinentes de la décision 1/CP16, de la décision 2/CP17 annexe 3 relatives aux directives pour l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la CCNUCC, et de la décision 21/CP.19 relative aux lignes directrices générales concernant le MNV au niveau national de façon que la portée de l'étude soit bien appréhendée;
- évaluer les processus pertinents existants en matière de suivi-évaluation au niveau national et identifier les composantes relevant du système MNV national ;
- examiner les faiblesses liées au système national conceptuel du MNV existant qui ont été identifiées à travers les rapports d'études antérieures (le rapport sur la revue et l'analyse du système national MNV du Bénin dans le cadre de l'actualisation des Contributions Déterminées au niveau National datant de février 2021 et le rapport de référence national sur le système MNV des mesures d'atténuation datant de octobre 2021);
- faire une évaluation de la mise en œuvre des principales recommandations formulées par lesdits rapports pour corriger les faiblesses identifiées ainsi que du plan d'actions défini pour la mise en place d'un système de MNV amélioré au Bénin ;

- réaliser un état des lieux sensible au genre de la mise en place des dispositifs de MNV au niveau national ;
- identifier et cartographier les acteurs institutionnels dotés de compétences pertinentes en matière de MNV au niveau national, leurs rôles et responsabilités potentiels ;
- identifier et analyser les lacunes sensibles au genre liées aux capacités existantes en matière de mise en œuvre d'un système MNV et formuler des recommandations pour les combler ;
- proposer un cadre conceptuel du système MNV national renforcé et durable, prenant en compte les dispositifs institutionnels existants en matière de suivi-évaluation au niveau national ainsi que les institutions dotées de compétences pertinentes ;
- élaborer un plan d'actions pour la mise en œuvre du système MNV national proposé;
- élaborer le rapport de l'étude sur la mise en place des dispositifs du système MNV national sensible au genre ;
- élaborer le document de la section du RBA2 relative à la mise en place du système MNV au niveau national;

b) Livrables attendus et responsabilités des parties prenantes

Livrables	Echéances	Responsable des travaux (R) et partenaires associés (P)	
		Groupe de travail en charge de l'étude	Consultant spécialiste genre
(1) Rapport d'avancement partiel des travaux incluant (i) la revue de la documentation pertinente existante aux plans international et national ; (ii) l'identification et la cartographie des acteurs institutionnels dotés de compétences pertinentes en matière de MNV au niveau national, leurs rôles et responsabilités potentiels et (iii) l'analyse des lacunes sensibles au genre liées aux capacités existantes en matière de MNV au niveau national.	5 semaines après la signature du contrat	R	P _g
(2) Rapport provisoire de l'étude sur la mise en place des dispositifs du système MNV sensible au genre, au niveau national.	12 semaines après la signature du contrat	R	P _g
(3) Version provisoire du document de la section du RBA2 relative à la mise en place du système MNV au niveau national		R	-
(1) Rapport final de l'étude sur la mise en place des dispositifs du système MNV sensible au genre, au niveau national.	2 semaines après la réception des observations de la CNP (y compris celles du Spécialiste genre) et éventuellement du PNUE	R	P _g
(2) Version finale du document de la section du RBA2 relative à la mise en place du système MNV au niveau national		R	-

R = Responsable de l'exécution des travaux. P_g = Partenaire en charge de l'examen de la prise en compte de la dimension genre.